



COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
09 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE 09 SEPTEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE, LEGALEMENT CONVOQUE S'EST REUNI, EN MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE STEPHANE GUSMEROLI, MAIRE.

PRÉSENTS : Mmes Dominique CABROL, Jeanne GERONDEAU (à partir du point 3), Fabienne SAUGE-MOLLARET, MM Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Rudi LECAT, Guy BECLE-BERLAND, Eric DAVIAUD, Yves GUERPILLON, Stéphane LEVOIR, Bruno MONTAGNAT.

ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIR : Claire GARCIN-MARROU donne procuration à Stéphane GUSMEROLI, Christine DUMESTRE donne procuration à Stéphane LEVOIR, Alain BIACHE donne procuration à Guy BECLE-BERLAND, Sylvie BRUN.

Début du Conseil à 20H30

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier JEANTET

N° DELIBERATIONS	INTITULE DES DELIBERATIONS	DECISION	OBSERVATIONS
2024-09-1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024	APPROUVE	1 ABSTENTION
2024-09-2	COMPTE RENDU DES DECISIONS FINANCIERES PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS		INFORMATION
2024-09-3	DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2024	APPROUVE	UNANIMITE
2024-09-4	PROJET DE LOGEMENT DE BERGER POUR L'ALPAGE DU GRAND SOM – ETUDES ET DEMANDES DE SUBVENTION	APPROUVE	UNANIMITE
2024-09-5	DOMAINE DE SKI NORDIQUE DE SAINT-HUGUES DE CHARTREUSE – SAISON 2024/2025 – CONVENTION D'ADHESION AVEC NORDIC ISERE	APPROUVE	UNANIMITE
2024-09-6	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ADJOINT D'ANIMATION AUPRES DE L'ASSOCIATION D'ANIMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREMONTES EN CHARTREUSE (AADEC)	APPROUVE	UNANIMITE
2024-09-7	REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES DE L'ECOLE DES 4 MONTAGNES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025	APPROUVE	UNANIMITE

2024-09-8	RAPPORT DES MANDATAIRES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA SPL OSER POUR L'EXERCICE 2023	APPROUVE	1 ABSTENTION
2024-09-9	MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE – BAIL COMMERCIAL AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE	APPROUVE	UNANIMITE
2024-09-10	MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE – AVENANT AU MARCHES DE TRAVAUX : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 8 JUILLET 2024 EN RAISON DU MONTANT ERRONE CONCERNANT LE LOT 11	APPROUVE	UNANIMITE